



OBJECTIFS DE L'EXAMEN D'ADMISSION EN GRADE 1 - SEMESTRE 1

L'ESA attache la plus grande importance à cet examen préalable à toute entrée à l'Ecole. Ce n'est pas un examen traditionnel car, trop souvent, ces examens :

- ▶ soit opèrent une sélection inefficace sur des disciplines "prétextes" (mathématiques par exemple) n'ayant pas grand chose à voir avec l'architecture ;
- ▶ soit opèrent une sélection d'une efficacité redoutable sur un savoir-faire (graphisme...) et sur une préculture architecturale (les "grands architectes"...), qui, tous deux, doivent être repris à la base de toute façon.

Ce n'est pas non plus un test parapsychologique cherchant à contrôler un "Q.I" ou une quelconque prédétermination ou vocation, dont on sait qu'ils sont sujets à caution. Doit-on rappeler que le peintre Matisse fut refusé à l'examen d'entrée aux Arts Décoratifs et la liste est longue d'exemples analogues.

Notre discipline et notre manière d'enseigner étant ouvertes et anti-académiques, c'est donc tout autre chose qu'il s'agit de déceler chez les candidats :

- ▶ l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle,
- ▶ la capacité d'écoute, de compréhension et de synthèse,
- ▶ l'aptitude aux travaux manuels et le goût pour le concret (bricolage).

Il s'agit toutefois d'éviter les handicaps trop lourds dans les points forts de l'enseignement : compréhension et expression en français ; structure de la représentation ; approche physique et géométrique. C'est, en résumé, l'appétit, l'éveil, le dynamisme et la motivation, associés à des indices de qualités ayant trait à l'imagination et à l'organisation, que nous apprécions.

▶ MODALITES PRATIQUES

1er jour, accueil des candidats à 9h30 : informations détaillées sur le lieu public à visiter

15 h à 16h30 Epreuve écrite

2ème jour, accueil des candidats à 9 heures : présentation des épreuves

9h15 à 12h30 Epreuve graphique

14h00 Début des entretiens individuels (présentation du dossier de travaux personnels)

Après délibération, les résultats sont annoncés oralement aux candidats et affichés ; ils sont confirmés par courrier aux candidats admis sous 8 jours maximum.

Ce courrier de confirmation contient les modalités d'inscription définitive.

IMPORTANT : L'INSCRIPTION DEFINITIVE NECESSITE LE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE DANS UN DELAI DE 15 JOURS ET LA REMISE DES DIPLOMES DES LEUR OBTENTION.